

Groupe *ad hoc* pour les Urgences Vétérinaires - Systèmes de Gestion des Incidentes

Original : Anglais

6 - 9 mars 2023
Paris, France



Organización Mundial
de Sanidad Animal
Fundada como OIE

**Service de Préparation
Et de Résilience**

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

Tables des Matières

1.	Overture.....	3
2	Adoption de l'ordre du jour et du mandat.....	3
3	Discussion	3
4	Recommandations pour l'OMSA.....	5
	Annexe I. Mandat.....	7
	Annexe II Ordre du jour.....	9
	Annexe III Liste de participants.....	10
	Annexe IV Composants et liens du réseau de l'OMSA	11
	Annexe V Proposition de Structure du Système de gestion des incidents pour l'OMSA.....	10

La première réunion du Groupe *ad hoc* pour les urgences vétérinaires - Systèmes de gestion des incidents, ci-après dénommé le Groupe, s'est tenue au siège de l'OMSA à Paris du 6 au 9 mars 2023.

1. Ouverture

Le docteur Keith Hamilton, chef du Service de la Préparation et résilience de l'OMSA, a accueilli le Groupe au nom de la Directrice générale de l'OMSA. Le Groupe a été convoqué pour soutenir l'OMSA dans le développement d'un système de gestion des incidents afin d'aider cette dernière à répondre aux urgences régionales et internationales. Le Groupe était composé de partenaires internationaux, de spécialistes de la gestion des urgences au niveau national et de représentants du secteur privé. Le docteur Graeme Cooke, directeur des Services vétérinaires de l'État de Victoria, en Australie, a été nommé président du Groupe.

2 Adoption de l'ordre du jour et du mandat

L'ordre du jour et le mandat du Groupe ont été examinés et approuvés sans modifications. Le mandat, l'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement aux annexes I, II et III.

3 Discussion

La discussion a été structurée afin de comprendre le rôle de l'OMSA en tant qu'organisation et de contextualiser la nécessité d'un système de gestion des incidents. Le Groupe a réfléchi aux effets qu'un système de gestion des incidents devrait avoir, aux capacités et actifs existants auxquels l'OMSA pourrait faire appel pour produire ces effets, et au type de contrôles qui devraient être instaurés pour mesurer ses performances.

3.1 Contexte

La structure et le mandat de l'OMSA ont été présentés, y compris la structure interne de l'Organisation et les rôles et capacités des Services du Siège, des Représentations régionales et sous-régionales, et du réseau de partenaires (c'est-à-dire les Centres collaborateurs, les Laboratoires de référence et les experts). Le Groupe a noté que les atouts de l'OMSA résidaient dans son mandat, dans les contacts étroits qu'elle entretient avec les Membres par l'intermédiaire des Délégués et de ses Représentations régionales et sous-régionales, dans ses relations fortes avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales ainsi que dans son solide réseau d'experts et de partenaires. Ces attributs accéléreraient les décisions prises par l'intermédiaire d'un système de gestion des incidents.

Le docteur Daniel Donachie, responsable de programme au sein du Service de la Préparation et résilience de l'OMSA, a expliqué l'intensification de la fréquence des situations d'urgence complexes et donc l'importance croissante du programme de gestion des urgences de l'OMSA, en mettant en avant le projet *Renforcement de la résilience des institutions face aux menaces biologiques* (ou FIRABioT) dans lequel s'inscrit le système de gestion des incidents. Il a souligné que la création d'un système de gestion des incidents était recommandée par le [Thème technique](#) et la Résolution de la 89e Session générale qui l'accompagnait. Il a noté que cette activité suivait les recommandations du premier bilan dressé par l'OMSA quant à son action au temps du COVID-19. Les expériences de l'OMSA en matière de réponse au COVID-19 et à l'introduction de la peste porcine africaine dans les Amériques en 2021, où une forte coordination a été nécessaire, ont permis d'identifier les défis à relever en matière de communication et de coordination. Ces situations d'urgence ont démontré la nécessité d'un système de gestion des incidents adaptable qui permette à l'OMSA de produire les effets escomptés dans les situations d'urgence régionales et internationales.

Le Groupe a noté que, contrairement à certaines agences des Nations Unies (par exemple l'OMS) et ONG, et compte tenu du mandat, de la structure et de la portée de l'OMSA, sa réponse dans les situations d'urgence ne pouvait pas être très tactique ou opérationnelle dans la mesure où elle ne formule pas de réponses sur le terrain. Il s'agit plutôt d'un organe de rassemblement et d'influence qui reçoit, traite et partage des informations et élabore et diffuse des orientations et des recommandations fondées sur des données scientifiques afin d'éclairer la gestion des risques. Le Groupe a souligné que les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA jouaient un rôle important, mais a noté qu'il semblait y avoir des lacunes dans la communication et la coordination, en particulier lors de situations d'urgence de différentes échelles et lors de situations complexes. La capacité potentielle de l'OMSA à recueillir des informations à l'échelle mondiale pour créer des renseignements exploitables est néanmoins élevée.

D'autres membres du personnel de l'OMSA ont été invités à présenter au Groupe des sujets pertinents pour un système de gestion des incidents propre à l'OMSA. Le docteur Alexandre Fediaevsky, coordinateur régional du Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs), a présenté le GF-TADs en soulignant qu'il s'agit d'une structure de gouvernance qui se concentre au niveau régional sur des maladies animales transfrontalières spécifiques. Le Groupe a noté que la coordination avec ce mécanisme serait essentielle pour un système de gestion des incidents, et que les systèmes régionaux ne devraient pas être reproduits ou remplacés par un système de gestion des incidents du Siège.

M. Gerrit Berger, chef du Service de la Communication, a présenté une vue d'ensemble de la stratégie de communication de l'OMSA et des efforts déployés pour renforcer sa notoriété de marque depuis le lancement de sa nouvelle image.

Il a souligné qu'ils pouvaient cibler des publics spécifiques et que la présence sur les médias sociaux était nécessaire pour exercer une influence. Le Groupe a noté que l'OMSA était un chef de file dans le domaine de la santé animale et qu'elle pouvait utiliser ses communications, en particulier pendant les crises, pour à la fois influencer les actions et éclairer la prise de décision. Il a été constaté que la communication sur les risques serait une composante nécessaire du système de gestion des incidents et, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une activité en cours à l'heure actuelle, l'OMSA devrait réfléchir à la manière d'obtenir cette expertise. Le Groupe a noté que la communication externe et interne lors d'une activation du système de gestion des incidents était vitale, et que l'établissement de rapports de situation à un rythme régulier pouvait contribuer à assurer un flux d'informations efficace. En outre, le Groupe a noté que l'OMSA devrait envisager un processus sur la façon de maintenir l'implication de l'équipe de communication interne et sa conscience des problèmes croissants.

Le docteur Paolo Tizzani, épidémiologiste vétérinaire au Service d'intégration de la donnée, a expliqué le rôle de l'intelligence épidémique pour l'OMSA, que ce soit dans la manière dont elle est collectée ou dont elle est actuellement utilisée. Le Groupe a noté que l'OMSA disposait de bons systèmes de collecte d'informations, mais qu'elle ne disposait pas de processus d'analyse et de notification des suspicions liées à des événements survenus dans des domaines relevant du mandat de l'OMSA. Le Groupe a recommandé que l'OMSA définisse les événements qui justifient une enquête plus approfondie pour l'activation du système de gestion des incidents, et que tout processus de renseignement sur les épidémies soit durable et configuré pour apporter le soutien nécessaire.

La docteure Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe - Normes internationales et sciences, a souligné le rôle de l'OMSA en tant que chef de file mondial en matière de santé animale et la nécessité pour l'Organisation de pouvoir répondre correctement aux situations d'urgence impliquant ou ayant un impact sur cette dernière. Elle a souligné l'importance de la durabilité dans la conception et la maintenance du système de gestion des incidents. Le Groupe a noté l'importance de l'adhésion et du soutien de l'ensemble de la direction, tant pour le développement du système de gestion des incidents que pour la durabilité du système.

3.2 Aperçu des expériences dans le domaine des systèmes de gestion des incidents

Chaque membre du Groupe a présenté l'approche de son organisation en matière de système de gestion des incidents. Ces présentations ont été mises à la disposition de l'OMSA pour référence future. Des points communs ont été identifiés dans chaque système de gestion des incidents, tels que la nécessité d'une structure définie et de lignes hiérarchiques, l'importance de la communication, l'évolutivité, les déclencheurs d'activation et l'importance de la pratique d'exercices. Il est également important qu'un système de gestion des incidents soit interopérable avec d'autres systèmes pertinents au sein et en dehors de l'organisation concernée. Le modèle d'évaluation rapide des risques de l'OMS dans le cadre du lancement d'un système de gestion des incidents a été jugé intéressant et adaptable au contexte de l'OMSA pour faciliter la prise de décision en vue de l'activation du système.

Après discussion, le Groupe a noté que pour l'OMSA, le système de gestion des incidents devait soutenir les Membres et les Représentations régionales et sous-régionales et permettre une collaboration efficace avec les partenaires. Un partage solide des renseignements, une compréhension de la meilleure façon de les obtenir et une culture de la préparation et de la réponse s'avèrent nécessaires.

3.3 Pourquoi l'OMSA a-t-elle besoin d'un système de gestion des incidents ?

Le président a demandé au Groupe de réfléchir aux raisons pour lesquelles l'OMSA avait besoin d'un système de gestion des incidents et à ce que ce système pourrait apporter à l'Organisation (y compris à ses Membres). La discussion s'est articulée autour de quatre grandes catégories

a. L'exécution du mandat

Non seulement l'élaboration d'un système de gestion des incidents a été confiée à l'OMSA par ses Membres lors de la 89^e Session générale, mais elle permettrait également à l'Organisation de mieux soutenir ses Membres et ses partenaires dans les situations d'urgence et de conserver son rôle de chef de file et la crédibilité attendue d'elle dans le domaine de la santé animale à l'échelle mondiale

b. La coordination

Un système de gestion des incidents aiderait l'OMSA à mieux coordonner sa réponse aux situations d'urgence grâce à un mécanisme discipliné, normalisé et structuré, faisant office de pont entre les Régions et le Siège, et garantissant une allocation efficace des ressources limitées. Ceci permettrait en fin de compte à l'OMSA d'aller de l'avant dans des situations complexes et soutiendrait également une coordination efficace entre les autres institutions et organisations partenaires.

c. La clarification

Le processus d'élaboration d'un système de gestion des incidents aidera l'OMSA à clarifier les rôles de toutes ses parties prenantes, ainsi que les rôles internes. En cas d'urgence, un système de gestion des incidents fournirait une structure permettant de clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs, ce qui est essentiel dans les situations complexes. Cela permettra également de fournir aux Membres des informations claires et transparentes

lors d'une situation d'urgence, et de maintenir la position de l'OMSA dans un espace d'information de plus en plus saturé.

d. Le comblement des lacunes

La mentalité et la culture de la gestion des urgences n'existent pas encore à l'OMSA, et un état d'esprit orienté sur un système de gestion des incidents peut amorcer un changement de perspectives. L'OMSA doit tirer les leçons des lacunes identifiées lors de précédentes situations d'urgence, telles que la pandémie de COVID-19, et agir en conséquence, car répondre à des situations d'urgence majeures sur une base ad hoc n'est pas viable et ne permet pas d'utiliser au mieux les ressources substantielles dont dispose l'OMSA.

3.4 Composants du système de gestion des incidents pour l'OMSA

Le docteur Cooke a demandé au Groupe d'examiner les effets qu'un système de gestion des incidents devrait avoir pour l'OMSA. Le Groupe a examiné les principaux effets et la manière dont ils s'appliqueraient à chaque étape de l'activation d'un système de gestion des incidents. Ils ont noté qu'en temps de paix, lorsque l'Organisation se trouve dans une phase préparatoire, un système de gestion des incidents fournit une structure et normalise les processus afin que les rôles soient connus avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Lorsqu'une alerte est lancée, un système de gestion des incidents permet la coordination et la communication afin de vérifier l'importance des suspicions, ce qui permet d'évaluer les risques afin de déterminer si les éléments déclencheurs de l'activation du système de gestion des incidents sont présents. Après l'activation, le Groupe a constaté que l'existence d'un système de gestion des incidents mettait en avant le rôle important de l'Organisation, constituait un moyen efficace d'assurer la liaison avec les partenaires et garantissait une harmonisation avec tous les acteurs. Une fois la situation d'urgence déclarée terminée ou le système de gestion des incidents désactivé, la structure doit permettre de tirer des enseignements de la réponse et de les intégrer en vue de l'activation suivante.

3.5 Le terrain de l'OMSA pour un système de gestion des incidents

Le Groupe a discuté du terrain complexe sur lequel opère l'OMSA, ainsi que des connexions et de l'interopérabilité nécessaires à prendre en compte lors de l'élaboration d'un système de gestion des incidents. Il s'agit du Siège et des Régions de l'OMSA, des Centres collaborateurs, des Laboratoires de référence et des principaux partenaires mondiaux, ce qui met en évidence le rôle de coordination de l'OMSA. Un schéma de ces connexions figure à l'annexe IV.

3.6 Structure d'un système de gestion des incidents

Compte tenu du terrain et de la structure organisationnelle de l'OMSA, le Groupe a pris le temps de discuter de la structure d'un système de gestion des incidents pour l'OMSA. Il a été convenu qu'une structure utilisant des domaines définis pour la gestion d'événements et l'établissement de rapports (des « piliers ») serait bien adaptée à l'OMSA. Cette structure orienterait les lignes hiérarchiques, un contrôleur d'incidents désigné gérant le flux d'informations depuis les piliers vers la Directrice générale adjointe et la Directrice générale. Compte tenu de la structure des opérations de l'OMSA, les piliers permettant d'assurer la liaison avec les Représentations régionales et sous-régionales et les principaux partenaires mondiaux seraient essentiels au succès d'une réponse. Le Groupe de travail a fortement insisté sur l'importance d'établir un rythme opérationnel de réunions, de produits de communication, de rapports de situation et de discussions stratégiques pour le système de gestion des incidents. La structure proposée figure à l'annexe V.

3.7 Exercices de simulation

Le président a présenté au Groupe trois scénarios de base dans le cadre d'un exercice sur table informel visant à tester la structure proposée pour le système de gestion des incidents et à identifier tout problème spécifique ou toute omission au niveau des piliers. Le Groupe a convenu que la structure proposée pour le système de gestion des incidents comprenait toutes les parties concernées. Il a été noté que l'OMSA devait établir des partenariats supplémentaires et réfléchir à son rôle dans les situations d'urgence qui ne relèvent pas de sa compétence habituelle (par exemple, le nucléaire). Par ailleurs, l'OMSA devrait réfléchir à la manière dont le système de gestion des incidents interagirait avec les organisations partenaires qui disposent également de structures de système de gestion des incidents susceptibles d'être activées dans des situations données (par exemple, l'OMS, la FAO et INTERPOL). Ces exercices ont également mis en évidence des lacunes potentielles dans une réponse tous risques, qui devraient être explorées plus avant dans le cadre d'exercices sur table internes de suivi plus longs. Des exercices de suivi permettraient également de présenter les concepts du système de gestion des incidents au personnel de l'OMSA.

4 Recommandations pour l'OMSA

Au cours de ces quatre jours, le Groupe a discuté des effets qu'un système de gestion des incidents devrait produire, des lacunes existantes, des enseignements tirés, des défis et des opportunités présentes, et a formulé des recommandations clés que l'OMSA devrait prendre en considération lors de la mise en place d'un système de gestion des incidents.

-
- a) Reconnaître et utiliser ses points forts lors de l'élaboration du système de gestion des incidents (par exemple, réseau d'experts, agilité dans la prise de décisions, pouvoir de convocation scientifique, structure de l'organisation permettant à la Directrice générale d'avoir toute autorité).
 - b) Les Représentations régionales et sous-régionales doivent être un élément clé de tout système de gestion des incidents développé par l'OMSA et de l'influence qu'exerce celle-ci.
 - c) Réaliser d'autres exercices légers de simulation interne afin d'explorer plus avant les lacunes en matière de préparation à tous les risques et de souligner l'importance des principes du système de gestion des incidents pour le personnel de l'OMSA.
 - d) Élaborer et dispenser des formations sur son système de gestion des incidents à l'ensemble du personnel afin de sensibiliser ce dernier, de développer ses connaissances et ses compétences, de garantir une activation sans heurts du système de gestion des incidents en cas de besoin et de veiller à ce que les équipes concernées soient prêtes à apporter leur contribution le cas échéant. L'adoption d'une approche de formation des formateurs contribuera également à la durabilité du système de gestion des incidents. Le système de gestion des incidents doit également être validé au moyen d'exercices de simulation.
 - e) Définir les éléments déclencheurs de l'activation, y compris l'identification des risques si rien n'est fait (par exemple, le risque en termes de réputation). Il s'agit notamment d'examiner l'utilisation actuelle des renseignements sur les épidémies, ainsi que le système de classement des urgences. La gestion des données et l'utilisation des informations analysées constituent une fonction essentielle du système de gestion des incidents et l'OMSA devrait se pencher sur le flux d'informations, sur ce qui est exploitable et sur le lieu de stockage des informations.
 - f) Réfléchir à la manière dont il adoptera une approche tous risques en matière de réponse et de gestion des situations d'urgence. Il nécessitera des discussions sur le rôle de l'OMSA dans les situations d'urgence en dehors des affaires courantes de l'OMSA. Cela peut impliquer de jouer un rôle secondaire, plutôt que de premier plan. Une liaison formelle avec d'autres agences peut s'avérer nécessaire.
 - g) Élaborer un ensemble générique d'objectifs pour le système de gestion des incidents, qui sont ensuite spécifiés pour une situation donnée, afin que le rôle du système de gestion des incidents soit toujours clair dans une situation de crise donnée.
 - h) Le système de gestion des incidents doit pouvoir être adapté à l'ampleur de la crise et tenir compte du rôle et de la responsabilité de l'OMSA dans cette situation spécifique.
 - i) La description claire des intentions de la Directrice générale et de la Directrice générale adjointe doit être traduite en objectifs par le contrôleur des incidents et faire l'objet d'un accord.
 - j) Étudier la manière dont les données seront collectées et gérées dans le système de gestion des incidents (par exemple, outil en ligne). Cela est essentiel pour assurer un flux d'informations et une coordination sans heurts entre les piliers.
 - k) Des moyens devraient être mis en place pour suivre les actions au sein du système de gestion des incidents et enregistrer continuellement les risques afin d'éviter de poursuivre une mauvaise orientation de la réponse. L'apprentissage devrait également être un élément clé du processus d'amélioration continue du système de gestion des incidents et inclure l'apprentissage à partir d'exercices, de l'expérience d'autres systèmes de gestion des incidents et d'événements réels.

Enfin, le Groupe s'est penché sur d'autres questions, notamment l'élaboration par l'OMSA d'un document de synthèse visant à informer rapidement le personnel et les Délégués de l'OMSA quant à l'utilité du système de gestion des incidents, à la garantie que l'appel d'offres lancé auprès d'un prestataire de services pour développer le système de gestion des incidents est adapté à l'objectif visé, à la manière dont le dispositif sera mis en œuvre et exercé et à la prise en compte des situations d'urgence liées à la faune sauvage. Il peut également être utile d'étudier des sujets tels que l'amélioration des cycles de prise de décision (par exemple, le maintien des boucles OODA) et les structures d'attribution des rôles et des responsabilités (par exemple, la matrice RACI) afin de contribuer à ancrer la culture du système de gestion des incidents dans l'Organisation, de dispenser une formation efficace et de créer un cycle de renseignement efficace.

.../Annexe

Annexe I.

MANDAT

Groupe *ad hoc* de l'OMSA pour les urgences vétérinaires - Systèmes de gestion des incidents

6-9 mars 2023, à Paris, France

Objectif

L'objectif du Groupe *ad hoc* pour les urgences vétérinaires - Systèmes de gestion des incidents est d'élaborer des recommandations de haut niveau sur les systèmes de gestion des incidents pour l'OMSA.

Les groupes *ad hoc* sont convoqués sous l'autorité de la Directrice générale de l'OMSA et lui rendent compte.

Contexte

La nécessité d'être bien préparé à gérer les risques de toutes sortes, qui peuvent être de nature accidentelle ou délibérée, devient de plus en plus importante pour les entités nationales et internationales. Les facteurs et les causes profondes de certaines situations d'urgence ont tendance à croître, ce qui signifie que les situations d'urgence nécessitant l'engagement de l'OMSA et de ses Membres devraient généralement gagner en fréquence, en gravité et en complexité. On peut en voir la preuve ces dernières années, par exemple la fréquence accrue d'événements sanitaires d'ampleur, y compris les maladies infectieuses émergentes (par exemple le SARS, la pandémie H1N1, le MERS, le SARS-CoV-2), les grands foyers de maladies transfrontalières (par exemple la peste porcine africaine et l'influenza aviaire hautement pathogène) et les phénomènes météorologiques extrêmes (incendies de forêt, inondations, sécheresses). Ces événements ont mis en évidence des lacunes et des faiblesses dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence des communautés nationales et internationales.

L'application des principes de la gestion des urgences, qui est un processus d'analyse et de réduction des risques, de préparation et de réponse, de rétablissement et d'apprentissage, peut contribuer à combler ces lacunes. L'importance de cette discipline est de plus en plus reconnue par l'OMSA, comme en témoignent diverses publications, notamment le volume 39(2) de la Revue scientifique et technique consacré à la prévention des catastrophes et à la préparation, un numéro de Panorama datant de 2020 qui présentait une sélection de programmes de travail nationaux et internationaux sur la gestion des urgences, ainsi que le Thème technique de la 89e Session générale et d'autres projets du programme de gestion des urgences de l'OMSA.

Questions spécifiques à aborder

La préparation et la réponse aux situations d'urgence sont plus efficaces lorsqu'elles sont coordonnées par des systèmes de gestion des situations d'urgence bien établis. Pour maximiser la coordination, l'efficacité et les performances, les fonctions de direction et de contrôle de la gestion des urgences peuvent être centralisées dans un système de gestion des incidents.

Lors de la pandémie de COVID-19, l'OMSA a mis en place un système de gestion des incidents sur mesure afin de coordonner la réponse technique et scientifique de l'Organisation à la pandémie. Cette expérience et les conclusions de deux premiers bilans de son action au temps du COVID-19 (entrepris par l'OMSA pendant et après la pandémie) ont mis en évidence la nécessité pour l'Organisation de mettre au point un système de gestion des incidents solide et durable. Cette nécessité a été mise en évidence lors de la coordination de la réponse institutionnelle aux foyers de peste porcine africaine en République dominicaine.

À la suite de l'adoption de la Résolution 28 de la 89e Assemblée générale des Délégués de l'OMSA, ses Membres ont conseillé à l'Organisation de mettre en place un système de gestion des incidents, en s'appuyant sur les expériences et les enseignements du passé, pour répondre aux urgences internationales. Il est capital que l'OMSA, en tant qu'institution, dispose d'un système qui couvre les principes, les structures et les processus pouvant être utilisés pour tous les risques, y compris pour la fonction de sécurité de la santé animale en cas d'événement biologique délibéré.

Le Groupe sera chargé de soutenir le développement d'un système de gestion des incidents pour l'OMSA. Les travaux futurs dans ce domaine incluront l'élaboration de recommandations pour le système de gestion des incidents dans les Services vétérinaires nationaux, et la composition du Groupe sera alors ajustée en conséquence.

Actions à réaliser

Le Groupe *ad hoc* sera chargé de :

1. Prendre le temps de comprendre le terrain général sur lequel l'OMSA opère dans le contexte de la gestion des situations d'urgence.
2. Partager les expériences pertinentes en matière d'utilisation de système de gestion des incidents ou d'autres processus pertinents de gestion des urgences, y compris la structure de ces processus utilisés.
3. Adopter une approche tous risques pour discuter des éléments déclencheurs d'un système de gestion des incidents propre à l'OMSA.
4. Élaborer des orientations de haut niveau sur les principes fondamentaux d'un système de gestion des incidents tous risques propres à l'OMSA. Le Groupe devra :
 - a. Parvenir à une compréhension commune de l'essence d'un système de gestion des incidents
 - b. Définir et décrire les fonctions générales de base d'un système de gestion des incidents
5. Fournir des orientations et des recommandations de haut niveau pour la conception d'un système de gestion des incidents tous risques :
 - a. Pour l'OMSA, en tenant compte de son réseau immédiat et des stratégies parallèles pertinentes, c'est-à-dire le Siège, les Bureaux régionaux et sous-régionaux, les Commissions spécialisées et les Groupes de travail, le réseau des Centres de référence, le GF-TADs et les experts *ad hoc*.
 - b. Produire un modèle de structure organisationnelle visuelle d'un système de gestion des incidents propre à l'OMSA

Lors d'une prochaine réunion à distance en 2023, il sera également demandé au Groupe d'examiner l'appel d'offres pour un prestataire de services chargé de développer un système de gestion des incidents pour l'OMSA, afin de s'assurer que l'appel est approprié et couvre l'ensemble des compétences et des tâches requises. Le Groupe peut également être invité à participer à la sélection du prestataire de services ainsi qu'à l'examen périodique des résultats de son contrat dans le cadre du développement d'un système de gestion des incidents pour l'OMSA.

Attentes

Les membres du Groupe *ad hoc* devront :

- Signer l'engagement de confidentialité de l'OMSA
- Remplir le formulaire de déclaration d'intérêt
- Lire et étudier les documents écrits fournis par l'OMSA avant la réunion
- Convenir de la nomination du président et du rapporteur de la réunion
- Contribuer aux discussions
- Contribuer à la rédaction du texte des recommandations
- Comprendre que la composition du Groupe peut être maintenue entre les réunions du Groupe *ad hoc* afin d'assurer la continuité du travail.

Livrables

À la fin de la réunion, le Groupe aura élaboré des orientations et des recommandations de haut niveau sur le système de gestion des incidents pour l'OMSA, ainsi qu'un rapport de synthèse concis de la réunion.

Rapport / calendrier

L'OMSA diffusera le projet de rapport de réunion pour commentaires au plus tard sept jours après la réunion. L'OMSA diffusera également le projet d'orientation pour commentaires et examen, qui devra être finalisé d'ici la fin mars 2023 à une date convenue avec le Groupe.

Annexe II.

Ordre du jour

Groupe *ad hoc* de l'OMSA pour les urgences vétérinaires - Systèmes de gestion des incidents

6-9 mars 2023, à Paris, France

- 1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour et du mandat**
- 2. Présentation de l'OMSA**
- 3. Aperçu du projet FIRABioT**
- 4. Partage d'expériences sur l'utilisation de systèmes de gestion des incidents**
- 5. Discussion**
 - a. Comprendre les besoins de l'OMSA, l'environnement et les expériences, la structure de l'OMSA et sa place sur la scène mondiale
 - b. Discussion autour de la problématique : Quelles sont les raisons du mandat donné à l'OMSA pour mettre en place un système de gestion des incidents ?
 - c. Discussion sur les éléments déclencheurs du système de gestion des incidents tous risques
 - d. Discussion sur la solution aux problèmes susmentionnés : fonctions et principes fondamentaux du système de gestion des incidents tous risques
 - e. Recommandations adressées à l'OMSA pour un système de gestion des incidents
 - f. Organigramme du système de gestion des incidents pour l'OMSA

Annexe III.

Participants

Groupe *ad hoc* de l'OMSA pour les urgences vétérinaires - Systèmes de gestion des incidents

6 - 9 mars 2023, à Paris France

MEMBERS

Dr Pastor Alfonso

Épidémiologiste
Centro Nacional de Sanidad
Agropecuaria (CENSA)
San José de las Lajas
CUBA

Michael Ansong

Responsable international de la
gestion des incidents
Cargill
Minneapolis
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Graeme Cooke (Président)

Directeur des Services vétérinaires
Agriculture Victoria
Attwood
AUSTRALIE

Dr Ian Dacre

Spécialiste de la gestion des
urgences
Organisation des Nations
unies pour l'alimentation et
l'agriculture
Rome
ITALIE

Dra Sophie loos

Technicienne
Organisation mondiale de la
santé
Genève
SUISSE

Simon Kyazze

Chef des opérations
Public Health Emergency
Operations Center
Kampala
OUGANDA

WOAH HEADQUARTERS

Keith Hamilton

OMSA
Chef du Service de la
Préparation et résilience
Paris
FRANCE

Daniel Donachie

OMSA
Responsable de programme
Paris
FRANCE

Madison Wimmers

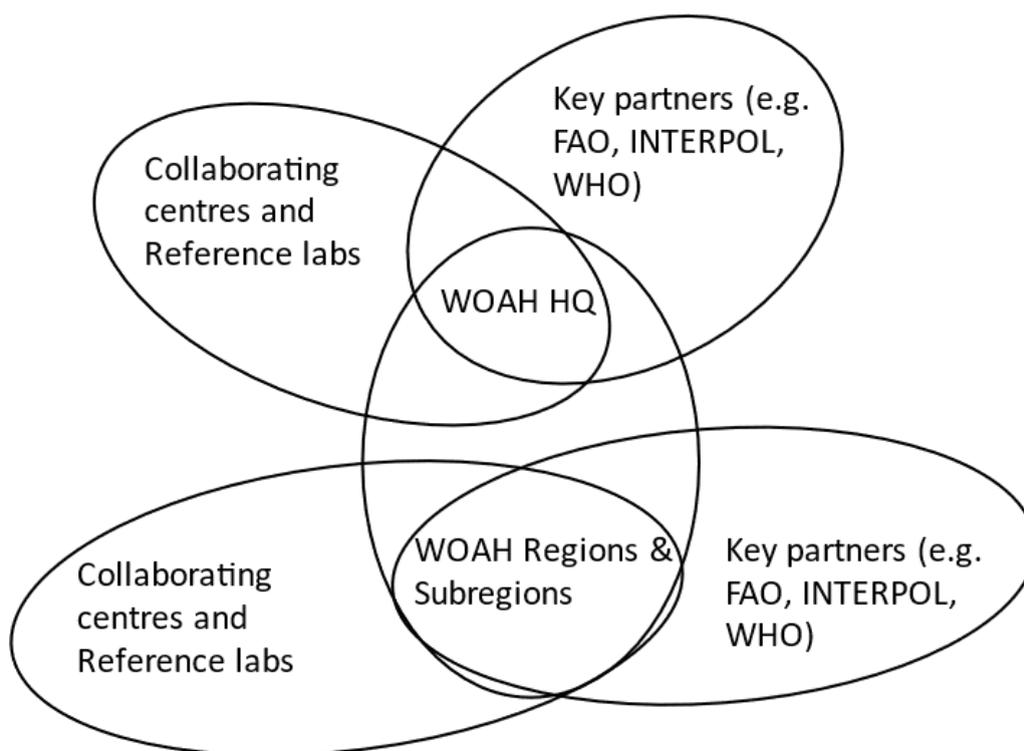
OMSA
Chargée de projet
Paris
FRANCE

Annexe IV.

Composants et liens du réseau de l'OMSA

Groupe *ad hoc* pour les urgences vétérinaires - Systèmes de gestion des incidents

6-9 mars 2023, à Paris, France

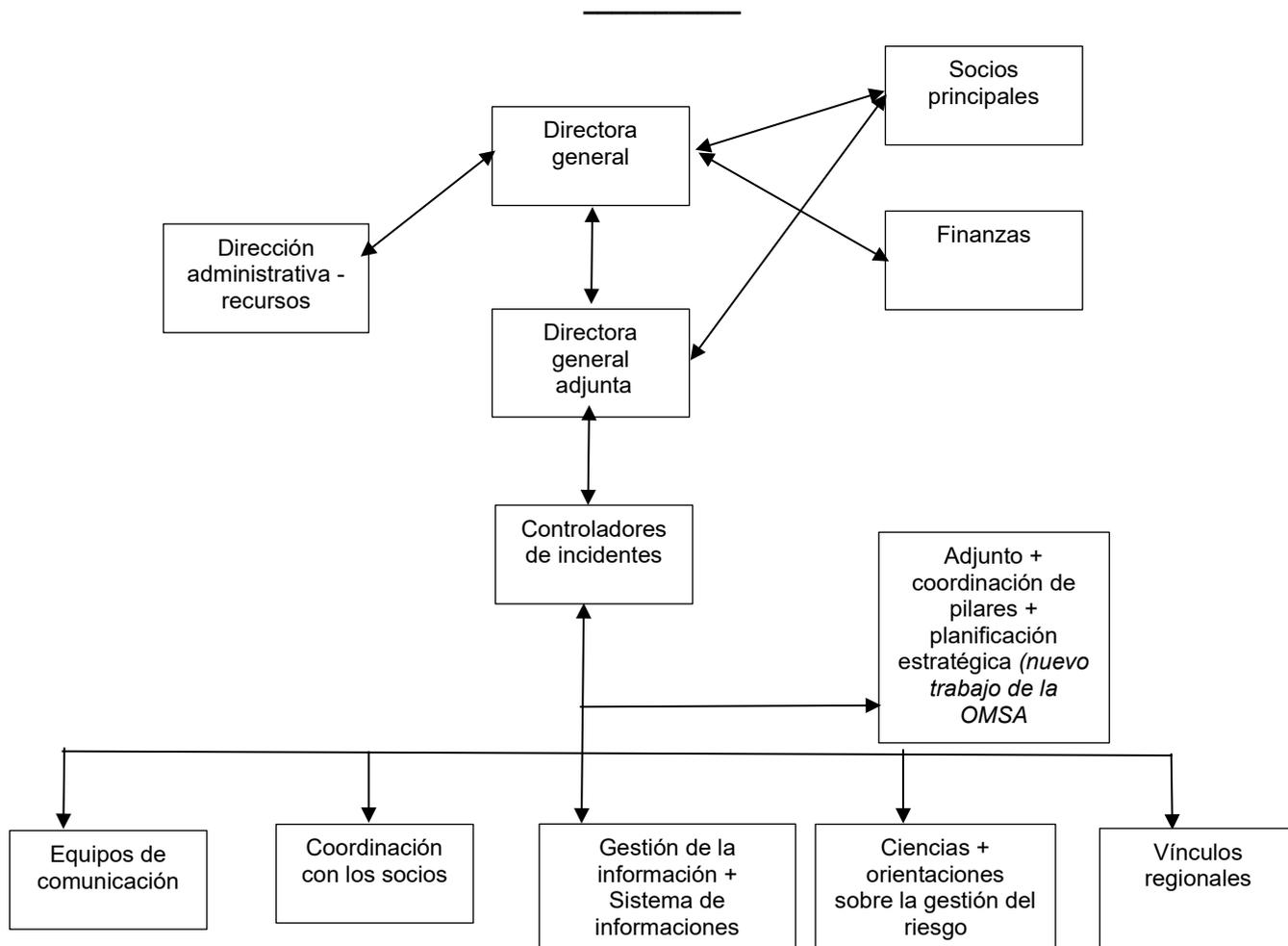


Annexe V

Proposition de structure du système de gestion des incidents pour l'OMSA

Groupe *ad hoc* pour les urgences vétérinaires - Systèmes de gestion des incidents

6-9 mars 2023, à Paris, France



© **Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2023**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OMSA. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OMSA sont protégées par la législation internationale sur le droit d'auteur. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation et/ou la publication d'extraits dans des revues, des documents, des ouvrages, sur des supports électroniques ou tout autre support destiné au public, à des fins informatives, pédagogiques ou commerciales, requièrent l'autorisation écrite préalable de l'OMSA.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de la présente publication ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA quant au statut juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas qu'ils bénéficient d'une approbation ou d'une recommandation de l'OMSA de préférence à d'autres de nature similaire qui ne seraient pas mentionnés.